

## EXERCICE 2024

## CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 13 février 2024

DÉLIBÉRATION n°2024-02

Le conseil académique s'est réuni le mardi 13 février 2024 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le mardi 6 février 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

4. Désignation de représentants étudiants au conseil culturel

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n°2019-81 du conseil d'administration du 16 décembre 2019,

Vu l'appel à candidature en date du 6 février 2024,

Vu les candidatures déposées en séance par Monsieur Duenas et M. Billy

**Exposé de l'avis :**

En raison de la vacance de sièges et conformément à la délibération susvisée du conseil d'administration approuvant les statuts du conseil culturel, le conseil académique doit désigner, en son sein, deux représentants étudiants pour siéger au conseil culturel.

**Résultats de la désignation :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 80</b> <b>Nombre de membres en exercice : 72</b> <b>Quorum : 36</b> Membres présents : 32 Membres représentés : 9 <b>Total des membres présents et représentés : 41</b>	DUENAS Bastian : 40 voix
<b>DECOMPTE DE VOIX</b> Abstentions : 1 Votants : 41 Blanc(s) ou nul(s) : 0 <b>Votes exprimés : 40</b> Majorité requise : 21	

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 80</b> <b>Nombre de membres en exercice : 72</b> <b>Quorum : 36</b> Membres présents : 32 Membres représentés : 9 <b>Total des membres présents et représentés : 41</b>	BILLY Josse : 41 voix
<b>DECOMPTE DE VOIX</b> Abstentions : 0 Votants : 41 Blanc(s) ou nul(s) : 0 <b>Votes exprimés : 41</b> Majorité requise : 21	

**Pièce jointe :**  
- néant.